

**COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 31 MARS 2022**

Présents : Thierry LAGNEAU (présent du point n°1 au point n°11, absent du point n°12 au point n°17, présent du point n°18 au point n°25), Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Dominique DESFOUR, Christelle PEPIN, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°25), Jean-François LAPORTE, Serge SOLER (présent du point n°1 au point n°15, donne procuration à Magali CHARMET du point n°16 au point n°24), Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD (donne procuration à Dominique DESFOUR du point n°1 au point n°2, présent du point n°3 au point n°25), Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents : Alain MILON, Thierry ROUX

Représentés par pouvoir : Pascale CHUDZIKIEWICZ, Raymond PETIT, Vanessa ONIC, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 24 février 2022  
*Adopté à la majorité*  
*2 contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Concernant la décision n° 2022\_02\_19, Hélène TRINQUET demande si la préemption est en lien avec le projet du collègue Marie Rivier.*

*Monsieur le Maire lui indique que sur ce secteur, il s'agit d'un projet plus global que celui de Marie Rivier.*

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du Maire.

*prend acte*

**2. CREANCE ETEINTE BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**VALIDE** la créance éteinte ci-dessus pour un montant de 124,25 € sur le budget annexe de la cuisine centrale.

**PRECISE** que l'enregistrement de cette créance éteinte sera réalisé au compte 6542 « Créances éteintes » du budget annexe de la cuisine centrale 2022.

*Adopté à l'unanimité*

**3. SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA SEM DE SORGUES : OPERATION IMMEUBLE COURS DE LA REPUBLIQUE/AVENUE DES GRIFFONS A SORGUES**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Bernard RIGEADE

*Hélène TRINQUET demande s'il est possible de compléter la convention par le coût d'acquisition et si la classe énergétique de ce bâtiment peut lui être communiquée.*

*Monsieur le Maire indique que ces éléments seront communiqués lors de la présentation du bilan d'activités de la SEM.*

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement de 350 000 € à la SEM de Sorgues.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SEM de Sorgues celle-ci s'engageant à mettre deux logements à disposition de la Ville.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget principal 2022 de la ville au chapitre 204.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

*1 ne prenant pas part au vote (Serge SOLER).*

**4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX VICTIMES DU CONFLIT UKRAINIEN**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au FACECO d'un montant de 5 000 € en vue d'abonder le fonds « n°1-2-00263 Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger – Action Ukraine ».

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 de la ville sur l'imputation 6748.

*Adopté à l'unanimité*

**5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DEFIS JEUNES POUR LE DEVELOPPEMENT**

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTTE** le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à l'Association Défis Jeunes pour le Développement d'un montant de 3 000 €.

**PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 sur l'imputation 6745.

*Adopté à l'unanimité*

**6. VERSEMENT D'UN ACOMPTE PAR LES PARENTS DES ENFANTS ADHERENTS DE L'ACCUEIL MUNICIPAL DES JEUNES (AMDJ) AU PRESTATAIRE DES DEUX SEJOURS D'ETE PROPOSES PAR L'AMDJ** Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la répartition des tarifs pour les 2 séjours et les modalités de paiements des parents.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Adopté à l'unanimité*

**7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget principal du comptable public pour l'exercice 2021.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**8. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET CUISINE CENTRALE ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget de la Cuisine Centrale du comptable public pour l'exercice 2021.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget de l'Assainissement du comptable public pour l'exercice 2021.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET TRANSPORT URBAIN ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget du Transport Urbain du comptable public pour l'exercice 2021.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

*Adopté à la majorité*  
*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU BUDGET POMPES FUNEBRES ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget Pompes Funèbres du comptable public pour l'exercice 2021.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

*Adopté à la majorité*  
*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**Le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif.**

**12. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET AFFECTATION COMPTABLE DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

**ELIT** son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

**APPROUVE** à l'unanimité. Le président de séance pour le vote du compte administratif est Stéphane GARCIA.

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal de la ville, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

*Adopté à la majorité*  
*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**AFFECTE** le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 3 000 000,00 €
- Report 001 (dépense d'investissement) : 1 645 403,17 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 3 156 311,29 €

*Adopté à la majorité*  
*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**13. BILAN FINANCIER DU SELF 2021**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du bilan financier du self pour l'exercice 2021.

*Adopté à la majorité*  
*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**14. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE ET AFFECTATION COMPTABLE DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

**ELIT** son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

**APPROUVE** à l'unanimité. Le président de séance pour le vote du compte administratif est Stéphane GARCIA.

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de la Cuisine Centrale, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**AFFECTE** le solde d'exécution de la section de fonctionnement de la manière suivante :

- Affectation au 1068 (recette investissement) : 0,00 €
- Report 001 (recette d'investissement) : 24 771,08 €
- Report 002 (recette de fonctionnement) : 758,54 €

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Après en avoir délibéré,

**ELIT** son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

**APPROUVE** à l'unanimité. Le président de séance pour le vote du compte administratif est Stéphane GARCIA.

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de l'Assainissement, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**16. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT URBAIN**

Commission Finances en date du 15 mars 2022

Rapporteur : Virginie BARRA

Après en avoir délibéré,

**ELIT** son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

**APPROUVE** à l'unanimité. Le président de séance pour le vote du compte administratif est Stéphane GARCIA.

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe du Transport Urbain, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**17. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE POUR LE BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES**

Commission Finances en date du 15 mars 2022  
Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

**ELIT** son président de séance afin de remplacer Monsieur le Maire pour le vote du compte administratif.

**APPROUVE** à l'unanimité. Le président de séance pour le vote du compte administratif est Stéphane GARCIA.

**APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe des Pompes Funèbres, Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote.

*Adopté à la majorité  
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**Le Maire réintègre la séance.**

**CULTURE**

**18. AUTORISATION DE RECRUTER DU PERSONNEL INTERMITTENT DU SPECTACLE PAR LE DISPOSITIF GUSO (GUICHET UNIQUE DU SPECTACLE OCCASIONNEL)**

Commission Culture du 22 février 2022  
Rapporteur : Jacqueline DEVOS

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les conditions de recrutement des artistes assurant les spectacles rémunérés au cachet, pour un montant maximum de 10 000 € TTC (GUSO compris) pour l'année 2022,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre en charge et à signer tout acte y afférent.

*Adopté à l'unanimité*

**URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**19. CITE DES GRIFFONS: DELIBERATION MUNICIPALE ABROGEANT LA DELIBERATION MUNICIPALE DU 20 MAI 2021 DANS SES DISPOSITIONS DU LOT 247**

Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du 15 mars 2022  
Rapporteur : Sylviane FERRARO

*Hélène TRINQUET s'interroge sur le nombre de logements restants à acheter.  
Monsieur le Maire lui indique que tout est propriété de la commune dans les L1, L2 et L3 et que ces procédures sont en cours de régularisation chez le notaire.*

Après en avoir délibéré,

**ABROGE** la disposition relative au lot n° 247 de la délibération n° DEL\_2021\_95 du 20 mai 2021

**CONFIRME** la volonté de poursuivre l'échange sans soulte auprès des consorts SAADANE

**ACCEPTTE** d'échanger le lot n° 253 en lieu et place du lot n° 247 du bâtiment 1

**DIT** que toutes les autres clauses de la délibération municipale du 20 mai 2021 sont maintenues.

*Adopté à l'unanimité*

**20. ACQUISITION D'UN IMMEUBLE MIXTE VACANT SITUÉ 43 COURS DE LA REPUBLIQUE AUX CONSORTS ZARAGORI**

Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire du 15 mars 2022  
Rapporteur : Mireille PEREZ

David BELLUCCI s'interroge sur la présence des barrières sur le trottoir devant le bar du XXème siècle.  
Thierry LAGNEAU lui indique que dès que la ville en sera propriétaire, l'immeuble sera sécurisé et les barrières disparaîtront.

Hélène TRINQUET demande s'il existe un ordre de priorité par rapport aux projets liés aux nombreuses acquisitions récentes.

Thierry LAGNEAU lui répond que l'ensemble des acquisitions fait l'objet d'études en vue de leur aménagement.  
Le Conseil municipal sera informé des priorités dans le cadre de la présentation du rapport d'activités de la SEM.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'acquérir l'immeuble cadastrée DP 54 située 43 cours de la République d'une surface totale de 90m<sup>2</sup> composé de deux appartements vacants et d'un commerce lui aussi vacant, moyennant la somme totale de 95 000 euros ainsi que les frais notariés.

**APPROUVE** la promesse de vente concrétisant cet accord,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

**DIT** que :

- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts
- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
- la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

*Adopté à l'unanimité*

## **21. CREATION D'UNE PISTE DE COUPURE DE COMBUSTIBLE DE L'INTERFACE HABITAT/FORET DITE « OISELET-POMPES » AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SORGUES**

Commission d'Urbanisme et d'Aménagement du territoire du 15 mars 2022

Rapporteur : Sylviane FERRARO

Hélène TRINQUET souligne l'importance de cette piste au regard des nombreux feux dans ce secteur.

Elle interroge le Maire concernant l'installation d'un poteau incendie aux abords des cabanes des grands cépages.

Monsieur le Maire lui indique que la réponse lui sera communiquée lors du prochain Conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

**DONNE** un avis favorable à la création de la servitude de passage et d'aménagement en matière de lutte contre les incendies sur la piste dite « Oiselet-Pompes »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter Monsieur le Préfet du Vaucluse pour la prise d'un arrêté préfectoral concernant une servitude de passage et d'aménagement sur la piste dite « Oiselet-Pompes », au profit de la Ville de Sorgues

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la création de cette servitude.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

*Adopté à l'unanimité*

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **22. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUELEMENTS PENDANT UNE**

## **MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Hélène TRINQUET demande quels sont les besoins annuels de ces emplois.  
Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit des postes de régisseur du pôle culturel et du gardien de la salle des fêtes.*

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer deux emplois non permanents tels que présentés ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

## **23. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES SORGUES DU COMTAT (CASC)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** de la prolongation de la mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat d'un agent de la ville de Sorgues aux conditions ci-dessus exposées,

**DECIDE** d'autoriser la prise en charge partielle de cette mise à disposition comme ci-dessus présentée.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.

*Adopté à l'unanimité*

## **24. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE CAP SORGUES**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la mise à disposition auprès de l'Association CAP Sorgues d'un agent de la Ville de Sorgues aux conditions ci-dessus exposées,

*prend acte*

## **QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

- 1) Hélène TRINQUET questionne Monsieur le Maire sur la création d'aides communales pour les travaux d'isolation.  
Monsieur le Maire indique qu'il existe déjà des dispositifs d'accompagnement d'autres partenaires.  
S'agissant du développement du parc photovoltaïque, Monsieur le Maire indique que pour mener ce type de projet, il convient d'avoir le foncier nécessaire mais qu'en parallèle des projets sont menés par des particuliers. Par ailleurs, des projets sont à l'étude avec la CASC.  
Hélène TRINQUET demande s'il est possible de faire bénéficier les sorguais d'un achat groupé d'électricité, à l'instar de la mutuelle communale.  
Monsieur le Maire répond que cette question mérite d'être approfondie.
- 2) Hélène TRINQUET interpelle Monsieur le Maire concernant les constructions illégales et peu écologiques sur le chemin de Vaucroze.  
Monsieur le Maire répond que des procédures sont en cours mais que leur traitement par les services de l'Etat prend du temps. Le Procureur a été interpellé à ce sujet à de nombreuses reprises.
- 3) David BELLUCCI interroge Stéphane GARCIA sur l'augmentation de la taxe foncière de 3,40 %.  
Stéphane GARCIA lui répond que l'augmentation décidée par les services de l'Etat concerne la valeur de la base locative et non les taux.

Stéphane GARCIA lui répond que le maintien des taux permet de maintenir un équilibre face à l'inflation et donc de maintenir voire accentuer l'action publique envers la population.

- 4) David BELLUCCI interroge Sylviane FERRARO concernant le transfert de la compétence assainissement et le retrait de 2 240 mètres linéaires de réseaux.  
Sylviane FERRARO lui répond que le détail sera communiqué lors du prochain Conseil municipal.
- 5) David BELLUCCI interroge Monsieur le Maire sur le bilan de la sécurité à Sorgues.  
Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une compétence de l'Etat ; cependant la ville investit massivement sur la police municipale et la vidéosurveillance. Le Maire ajoute que le problème n'est pas propre à Sorgues mais à l'ensemble du territoire.  
Dominique DESFOUR souligne la qualité du travail de la police municipale, bien que leurs capacités d'action restent juridiquement limitées.
- 6) Hélène TRINQUET interroge Dominique DESFOUR sur la création de la brigade mobile annoncée dans le projet du mandat.  
Dominique DESFOUR lui répond que la brigade canine a été créée, que la brigade environnementale est en cours et que la brigade mobile sera la prochaine étape.
- 7) David BELLUCCI s'interroge sur l'existence d'un éventuel conflit social au service ordures ménagères de la CASC.  
Cyrille GAILLARD répond que le principal problème est dû à la crise sanitaire mais que depuis deux semaines on constate une amélioration dans le ramassage des ordures. Il ajoute qu'un nouveau responsable de service arrive à la CASC le 1<sup>er</sup> avril.
- 8) David BELLUCCI interroge Sylviane FERRARO à propos du calendrier de réalisation de la passerelle himalayenne.  
Sylviane FERRARO lui indique que le chantier a été momentanément suspendu pour s'assurer de la solidité des pieux, mais qu'il a repris ; sa réalisation devrait être terminée début juillet 2022.

Sorgues, le 08/04/22  
Le Maire

Thierry LAGNEAU

